



# **Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or**

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

## **Assemblée générale ordinaire 2023 Samedi 21 janvier 2023, à Chenôte**

L'Assemblée Générale a été convoquée le 20 décembre 2022, conformément aux statuts du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or.

L'Assemblée générale est présidée par Gilles Collin.

Le Procès-Verbal est rédigé par Anne-Laure Galimard.

### Feuille de présence :

#### *Bureau directeur :*

Mr Gilles COLLIN, président	présent
Me Anne-Laure GALIMARD, secrétaire	présente
Mr Cédric HENDRICKX, trésorier	excusé
Me Sylvie COILLOT COLLIN, trésorière adjointe	présente
Mr Bernard TERMELET	présent
Mr Hervé TOGGWILER	excusé

#### *Clubs et Compagnies :*

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin  
Beaune excusé  
Belleneuve absent  
Chatillon sur Seine représenté par Didier Bapt  
Chenove représenté par Mr Vincent Creuzet  
Chevigny Saint-Sauveur, représenté par Mr Alexandre Bonnavaud  
Dijon, représenté par Mr Bastien Larpenteur  
Is sur Tille représenté par Mr Laurent Bernier  
Marsannay la Côte représenté par Me Catherine Pellen  
Meursault représenté par Mr Nicolas Garaudet  
Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz  
Saint-Apollinaire représenté par Me Valérie Grut-Hachet

#### *Invités :*

CDOS représenté par Mr Bernard Termelet  
Comité Régional de Tir à l'Arc de Bourgogne Franche Comté, représenté par Gilles Collin

Le quorum étant atteint, l'assemblée réunie ce jour pourra valablement délibérer.

## Ordre du Jour :

- 1°) Rapport moral du Président,
- 2°) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 05 février 2022,
- 3°) Rapport arbitral saison 2022,
- 4°) Rapport financier du trésorier saison 2022 arrêté au 31/12/2022,
- 5°) Quitus au trésorier,
- 6°) Proposition d'intégration progressive des futurs membres du Comité Directeur,
- 7°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret,
- 8°) Part CD21 pour les licences de la prochaine saison,
- 9°) Projets 2023 et budget prévisionnel,
- 10°) Questions diverses.

La séance est ouverte par le Président à 10h10.

### 1) Rapport moral du président

Je vous remercie de votre présence.

Nous remercions le club de CHENOVE de nous recevoir.

Nous commencerons par l'accueil des nouveaux présidents et le référent arbitre de COTE D'OR (PCDA21) :

- Monsieur LARPENTEUR Bastien ; Président du club de DIJON
- Monsieur BERNIER Laurent ; Président du club d'IS SUR TILLE
- Monsieur BAPT Didier ; PCDA. Valérie Grut-Hachet a maintenant pris la fonction de PCRA.

Je vous donne (papier) une trame pour la rédaction de vos PV d'AG. Cette trame ne vient pas de nous, mais est demandée par la FFTA pour les labels et donc je suppose que ce sera la même chose pour les demandes de subventions telles que l'ANS.

Comme vous pouvez le voir, nous avons investi dans des flammes !

Notre réflexion était :

Comment les médias ou les spectateurs peuvent s'avoir qu'ils regardent un championnat départemental de Côte d'or ? Nous avons donc acheté des « flammes » pour devenir visibles. Pour information, le nom des clubs est dans l'ordre que l'on retrouve sur le site FFTA.

### **Deux actions étaient prévues pour 2022 :**

1) à destination des clubs, le CD21 remboursera un jeu de blasons aux clubs organisateurs de compétitions. Le remboursement est de 34€ sur présentation d'une facture de blasons (à envoyer au trésorier avec un RIB) à : [tresocd21@gmail.com](mailto:tresocd21@gmail.com)

2) à destination des licenciés, le CD21 remettra aux clubs des protège-bras de type manchette pour chaque jeune jusqu'à la catégorie U21 ayant pris sa première licence sur la saison 2023 (Commande en cours pour livraison fin février 2023.) Nous avons fait un relevé, mais nous attendons le retour de vos listes pour contrôle.

Nous avons conclu un partenariat avec le club de Dijon, pour l'organisation des compétitions débutants. Les néo-compétiteurs étaient ravis par cette initiation à la compétition, la dynamique est prévue de se poursuivre pour la saison extérieure. Tous les clubs sont les bienvenus dans cette action.

#### **Point sur Les clubs de COTE D'OR**

Actuellement 12 clubs pour 638 licenciés

2 clubs formateurs, Meursault et Auxonne, et un 1 club associé, Chevigny St Sauveur.

Point sur les Labels : 7 clubs ont commencé le dossier ; 5 l'ont finalisé, 2 ont renoncé. Le montage de ce type de dossier est assez compliqué cette année. Beaucoup de temps passé au téléphone avec chacun des clubs !

L'objectif de ces labels est que les clubs volontaires puissent entamer une réflexion pour améliorer l'organisation et la structuration du club et ainsi amener de nouveaux archers.

Voici les clubs labellisés :

SEMUR : espoir. MARSANNAY : espoir. MEURSAULT : ambition. CHEVIGNY : ambition.  
AUXONNE : ambition.

Pour 2023, les entraîneurs de clubs pourront suivre la session d'Auxonne le 26 mars ou la session spéciale arcs à poulies à Chalon sur Saône le 19 mars dans le cadre de la formation continue.

#### **Résultats sportifs**

La Côte d'Or était représentée en championnat de France voir mondiaux dans presque toutes les disciplines

CAMPAGNE, 3D, TAE, BEURSAULT, NATURE, SALLE. Une bonne dizaine de podiums

#### **Point sur le rôle du Président de CD**

Il me semble important de faire un point sur le rôle d'un président de CD

Beaucoup me voient courir un peu partout et ne font pas la différence entre mes différentes fonctions : Club ; Région ; CD

Certaines années sont plus chargées que d'autres : Exemple cette année avec un changement de bureau de club ou le CD est intervenu ; les labels ; les années électorales...

Les tâches du président de CD :

- le président de CD (s'il est invité) peut assister à vos AG ou se faire représenter ou encore s'excuser.

- Il organise 2 ou 3 réunions de bureau, assiste à la réunion des présidents de club BFC et à l'AG BFC. Il n'a aucune obligation d'être au bureau de la région. Dans le bureau il peut y avoir un référent label, une commission matérielle et toute autre commission nécessaire

- Il intervient sur demande en cas de conflit dans un club, avant que le problème ne remonte en région.

- Il aide à la création d'un club (il n'y en a pas tant que cela).

- Maintenant il n'intervient plus sur vos demandes de subventions.

#### **2) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 16 février 2021**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 05 février 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **3) Rapport arbitral saison 2022**

Pour connaître les adresses mail ou envoyer les invitations d'arbitres à vos concours : [pcda21@orange.fr](mailto:pcda21@orange.fr)

15 arbitres en activité en 2022 (dont une jeune arbitre)  
2 nouveaux, reçu à l'examen de Novembre 2022:  
Agnès COUTURIER (Marsannay) option tir Campagne  
Jonathan SIMONOT (Semur en Auxois) option cibles

Soit 17 arbitres en activité pour la saison 2023

En formation:

4 candidats « arbitre fédéral »  
2 candidats « jeune arbitre »

12 clubs actifs en Cote D'Or

3 clubs sans arbitres : Belleneuve, Beaune, Chevigny St Sauveur.

Activité des arbitres en 2022 :



Soit l'équivalent de 65 journées de bénévolat...  
Merci à tous les arbitres pour leur dévouement !

Pour 2023 :

Saison salle 14 compétitions, dont :

Le Championnat départemental

3 championnats régionaux : Individuel jeunes, individuel Adultes, Par équipes.

Calendrier extérieur en attente de retour des arbitres...

14 concours inscrits dont :

9 TAE dont: 2 x DRE et 1 x manche de D2

4 Campagnes

#### 4) Rapport financier du trésorier saison 2022 arrêté au 31/12/2022

Cédric, trésorier du CD étant excusé, la trésorière adjointe présente le rapport financier.

## Bilan 2022

ACTIF					PASSIF					
INTITULE		VB	AMORT.	VNC	N-1	INTITULE		N	N-1	
213	Constructions installations	0.00	0.00	0.00	0.00	101	Fonds Associatifs	0.00	0.00	
2154	Matériel	2 460.00	1 640.00	820.00	1 640.00	106	Réserves	510.75	0.00	
2181	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00	110	Report à nouveau (119)	18 909.25	18 909.25	
2182	Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	120	Résultat de l'exercice (129)	-1 872.79	510.75	
2183	Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>1) FONDS DE L'ASSOCIATION</b>			<b>17 547.21</b>	<b>19 420.00</b>
2184	Mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	131	Europe / Etat	0.00	0.00	
261	Titres			0.00	0.00	132	Région	0.00	0.00	
<b>1) ACTIF IMMOBILISÉ</b>				<b>820.00</b>	<b>1 640.00</b>	133	Département	0.00	0.00	
350	Stocks matériel et équipements			0.00	0.00	134	Commune	0.00	0.00	
<b>2) STOCKS</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	135	Agence Nationale du Sport	0.00	0.00	
506	Actions			0.00	0.00	136	Autres	0.00	0.00	
508	SICAV			0.00	0.00	<b>2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
512A	Compte Courant			4 865.97	6 079.83	151	Provisions	0.00	0.00	
512B	Compte Epargne			0.00	0.00	161	Emprunts	0.00	0.00	
514	Banque postale			0.00	0.00	194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	0.00	0.00	
515	Livret A			11 861.24	11 700.17	400	Fournisseurs	0.00	0.00	
530	Caisse			0.00	0.00	401	Dettes	0.00	0.00	
<b>3) TRÉSORERIE DISPONIBLE</b>				<b>16 727.21</b>	<b>17 780.00</b>	402	Autres Dettes	0.00	0.00	
410	Adhérents			0.00	0.00	421	Rémunérations dues	0.00	0.00	
416	Adhérents - usagers douteux			0.00	0.00	430	Dettes Sociales	0.00	0.00	
425	Personnel			0.00	0.00	4686	Charges à payer	0.00	0.00	
441	Subvention à percevoir			0.00	0.00	487	Recettes Constatées d'Avance	0.00	0.00	
4687	Produits à recevoir			0.00	0.00					
486	Dépenses Constatées d'Avance			0.00	0.00					
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>17 547.21</b>	<b>19 420.00</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>17 547.21</b>	<b>19 420.00</b>	

## Compte de résultat

Dépenses				RECETTES			
INTITULE		MONTANT	N-1	INTITULE		MONTANT	N-1
605	Achats de matériel et équipements	0.00	640.08	7062	Locations de matériel	120.00	0.00
6064	Fournitures administratives	793.99	41.97	7071	Ventes équipements	0.00	539.00
607	Achats	2 110.90	78.00	750	Cotisations membres	4 043.00	2 128.75
611	Sous traitance générale	50.00	45.00	761	Produits financiers	161.07	56.09
616	Assurance	165.06	88.32				
623	Publicité, publications	418.07	0.00				
625	Déplacements, missions et réceptions	1 511.18	366.72				
6261	Frais Postaux	30.16	0.00				
627	Frais bancaires	60.00	58.00				
650	Cotisations	101.00	75.00				
651	Manifestations sportives	136.50	0.00				
68154	Dotations Amortissements Matériel	820.00	0.00				
68183	Dotations Amortissements Informatique	0.00	820.00				
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>6 196.86</b>	<b>2 213.09</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 324.07</b>	<b>2 723.84</b>
<b>Résultat : -1 872.79</b>				<b>N-1 : 510.75</b>			
86	Contributions volontaires en nature	5 704.00	0.00	87	Contributions volontaires en nature	5 704.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 028.07</b>	<b>2 723.84</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 028.07</b>	<b>2 723.84</b>

Bernard Termelet rappelle que la valorisation du bénévolat peut être facilement calculée à l'aide de l'outil du CDOS : [site internet saved.cdos21.org](http://site.internet.saved.cdos21.org)

### 5) Quitus au trésorier

Par vote à main levée, les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

### 6) Proposition d'intégration progressive des futurs membres du Comité Directeur

Comme évoqué dans le rapport moral du président et dans le souci de préparer les élections pour le renouvellement du Bureau après les JO de 2024, il est proposé à toute personne licenciée intéressée par la participation aux activités du Bureau du CD21 d'intégrer progressivement l'équipe.

## 7) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret

Seule Me Sylvie COILLOT-COLLIN\_s'est portée candidate pour la représentation du CD21 lors l'assemblée générale de la FFTA 2023.

Les clubs représentés totalisent 10 voix. 10 voix exprimées, 10 oui, 0 abstention, 0 non.

Me Sylvie COILLOT-COLLIN\_représentera donc le CD21 à l'Assemblée Générale de la FFTA le 26 mars 2023.

## 8) Part CD21 pour les licences de la prochaine saison

Le Bureau propose le maintien du montant de la part CD21 dans le tarif de la licence, soit 7€ pour les adultes et 5€ pour les jeunes.

Cette proposition est soumise au vote à main levée.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## 9) Projets 2023 et budget prévisionnel

### Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
INTITULÉ	MONTANT	INTITULÉ	MONTANT
605 Achats de matériel et équipements	1 800.00	7062 Locations de matériel	200.00
6064 Fournitures administratives	50.00	7071 Ventes équipements	0.00
607 Achats	160.00	750 Cotisations membres	4 100.00
611 Sous traitance générale	50.00	761 Produits financiers	160.00
616 Assurance	170.00		
625 Déplacements, missions et réceptions	1 100.00		
6261 Frais Postaux	30.00		
627 Frais bancaires	60.00		
650 Cotisations	110.00		
651 Manifestations sportives	110.00		
68154 Dotations Amortissements Matériel	820.00		
68183 Dotations Amortissements Informatique	0.00		
689 Engagements à réaliser s/ subv attr	0.00		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 460.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 460.00</b>
	<b>Résultat : 0.00</b>		
86 Contributions volontaires en nature	5 700.00	87 Contributions volontaires en nature	5 700.00
<b>TOTAL</b>	<b>10 160.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 160.00</b>

Le budget prévisionnel est mis au vote, à main levée.

Il est adopté à l'unanimité.

Les projets 2023 :

- Re conduite de la dotation des clubs en manchettes pour les primo-licenciés en septembre 2024, cette année à destination des adultes.
- Re conduite de la participation financière du CD21 de 200€ par équipe participant à la finale nationale du Trophée des Mixtes.

## 10) Questions diverses

Aucune question n'a été adressée au président ou à la secrétaire dans le délai imparti.

Quelques questions ont tout de même été abordées.

**Trophée des Mixtes** : comme les dernières années, Catherine Pellen reste notre référente départementale.

**Nomenclature des TAE** : une certaine confusion subsiste quant à l'appellation des différentes disciplines du TAE. Les distances sont précisées dans les mandats pour éviter ce trouble.

**Para tir à l'arc** : lors de l'organisation des championnats départementaux FFTA valides, les épreuves de para tir à l'arc peuvent être intégrées.

**Participation du CD21 pour les clubs organisateurs de championnats départementaux** : cette participation est de 5€ par archer participant à l'épreuve, mais l'archer n'en profite pas directement.

Dès la saison 2024, il est demandé aux clubs organisateurs de mentionner sur le mandat la participation du CD, de la moitié du prix total. Ainsi, l'archer n'aura à sa charge que la moitié du prix total de l'inscription.

Les mandats devront être soumis au président du CD avant diffusion aux clubs.

**CDOS** : Bernard Termelet a fait un point sur les actions du CDOS, et sur l'événement du 03 juin prochain pour lequel une représentation du Tir à l'Arc est vivement souhaitée. Il faut s'adresser à Bernard pour tout complément d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Président de séance  
Monsieur Gilles COLLIN



Secrétaire de séance  
Madame Anne-Laure GALIMARD

